

Nature de l'infraction	Peine encourue	Texte de référence
Conduite après usage de stupéfiants	Emprisonnement : <b>2 ans</b> Amende : <b>4 500 €</b>	L235-1 I Code de la Route
Conduite après usage de stupéfiants et d'alcool	Emprisonnement : <b>3 ans</b> Amende : <b>9 000 €</b>	L235-1 II Code de la route
Blessures par imprudence avec ITT* de moins de 3 mois commise par un conducteur ayant fait usage de stupéfiants	Emprisonnement : <b>3 ans</b> Amende : <b>45 000 €</b>	L.222-20-1, al.2, 3 <sup>o</sup> Code Pénal
Blessures par imprudence avec ITT* de moins de 3 mois commise par un conducteur ayant fait usage de stupéfiants et une autre circonstance aggravante** ou blessures par imprudence avec ITT* de plus de 3 mois commise par un conducteur ayant fait usage de stupéfiants	Emprisonnement : <b>5 ans</b> Amende : <b>75 000 €</b>	L.222-20-1, al.3 Code Pénal L.222-19-1, al.2, 3 <sup>o</sup> Code Pénal
Blessures par imprudence avec ITT* de plus de 3 mois commise par un conducteur ayant fait usage de stupéfiants et une autre circonstance aggravante** ou homicide par imprudence par un conducteur ayant fait usage de stupéfiants	Emprisonnement : <b>7 ans</b> Amende : <b>100 000 €</b>	L.222-19 al.3, Code Pénal L.221-6-A, al.3 Code Pénal
Homicide par imprudence par un conducteur ayant fait usage de stupéfiants et une autre circonstance aggravante**	Emprisonnement : <b>10 ans</b> Amende : <b>150 000 €</b>	L.221-6-1, al.3 Code Pénal

\* ITT : Incapacité totale de travail

\*\* Le code pénal prévoit 6 circonstances aggravantes : mise en danger délibérée, conduite sous l'empire de l'alcool, conduite sous l'empire des stupéfiants, conduite sans permis, excès de vitesse de plus de 50 km/h, délit de fuite.